AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-8-69 958330

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE LA RÉGION PARISIENNE

PARIS, HAUTS DE SEINE, SEINE St-DENIS, VAL DE MARNE, ESSONNE, VAL D'OISE, YVELINES, SEINE ET MARNE, EURE

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 47 Av. Paul-Doumer, (93) MONTREUIL-s-BOIS - 287 76-71

C. C. P. PARIS 9063-96

26 Août 1969.

BULLETIN n° 107.
Supplément n° 1.

AVERTISSEMENTS

CULTURES FRUITIERES

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES.

L'activité du Carpocapse a été importante pendant toute la période chaude. Des éclosions larvaires notables sont à prévoir au moins jusqu'au 10 septembre. Tenir compte de la date du dernier traitement et de l'importance des précipitations pour assurer la protection des fruits.

TAVELURES : Pour préserver les fruits et les jeunes rameaux des contaminations tardives , ajouter un produit anti-tavelure au traitement ci-dessus.

GRANDES CULTURES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE.

La protection des cultures encore en végétation doit être maintenue. Le traitement réalisé après les orages de la période du 15 août arrive en fin d'efficacité. Les dernières pluies ont été, au moins localement, favorables au Mildiou et la sortie de taches correspondante devrait se produire fin août - début septembre. Effectuer un traitement avant le 30 août.

INFORMATIONS

CULTURES LEGUMIERES

- TEIGNE DU POIREAU - MOUCHE DU CHOU : Les sorties d'adultes actuellement stoppées, devraient reprendre avec un relèvement des températures.
- MILDIOU DE LA TOMATE : Effectuer un nouveau traitement avant la fin août.

DESINFECTION DES SEMENCES

C O L Z A

L'enrobage des semences avec un produit à base de Lindane à forte concentration, permet d'assurer la protection des plantules contre les dégâts d'Altises.

Pour lutter contre les champignons responsables de la fonte des semis, peuvent être utilisés le Thirame, le Manèbe, l'Oxyquinoléate de cuivre ou les Organo-mercuriques.

Bien vérifier si les semences ont été livrées "traitées" et, dans l'affirmative, si la dose de Lindane employée (30 - 40 g. de matière active par kg de semences) a été suffisante.

V I G N E

MILDIOU : Effectuer un nouveau traitement.

L'Ingénieur et l'Agent technique
chargés des Avertissements agricoles,

H. SIMON et R. MERLING.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux,

R. SARRAZIN.

P 214

Dernière Note : Bulletin 107 du 11 août 1969.

Imprimerie de la Station de la Région Parisienne - Directeur Gérant : L. BOUYX.
47, av. Paul Doumer - 93 - Montreuil-ss-Bois.